



PROCÈS-VERBAL

Séance du jeudi 20 mai 2021 à 20h00
Salle del Castillo
Présidence : Mme Sophie Métraux
Secrétaire : Mme Carole Dind

**Séance retransmise en direct sur
www.vevey.ch et www.vevey.ch/youtube**

03 / 2021

Mme la Présidente ouvre la séance en saluant les personnes présentes, les représentants de la presse, le public et les personnes qui suivent nos débats à distance. Elle rappelle que les dispositions sanitaires sont toujours en vigueur.

1. Appel

80 présents sur 100 membres élus, 20 absents, dont 4 sans excuse (Mme M. Moya, MM. K, Jerbia, J.-Y. Marchesi et B. Shalhoub).

2. Adoption de l'ordre du jour

Au niveau des motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels, les objets suivants sont annoncés :

- Interpellation de M. L. Lavanchy « Amnésie à la Veyre »
- Postulat de M. Ph. Herminjard « Transparence dans les votes du Conseil communal »
- Interpellation de M. B. Schobinger « Bloquer des places de stationnement pendant le marché pour faire de la propagande politique ? »

La Municipalité demande l'ajout d'un préavis intitulé « Pour une sortie de la Ville de Vevey du Réseau REVE dès le 1er janvier 2022 et création de son propre réseau d'accueil de jour des enfants. Demande d'un crédit supplémentaire de CHF 50'000.- TTC pour exécuter toutes les démarches liées à la création d'un nouveau réseau veveysan d'accueil de jour des enfants ».

M. Y. Luccarini, municipal, admet que l'opportunité de sortir du réseau REVE a été étudiée par le passé, mais cela a demandé passablement de séances avec nos partenaires, raison pour laquelle la Municipalité est un peu à la limite en matière de délais. Les groupes n'ont pas eu le temps d'étudier le préavis ; c'est pourquoi il pensait organiser une séance de commission le plus rapidement possible afin de donner des explications supplémentaires et, si nécessaire, organiser une 2^{ème} séance. Mais cela semble poser un problème. Il propose donc à la commission de se réunir en fin de séance pour fixer une nouvelle date.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que modifié.

3. Correspondance

- Lettres de la Municipalité demandant une prolongation du délai réglementaire pour répondre aux interpellations de Mme Caroline Gigon « Un été 2021 culturel à Vevey avec ou sans COVID-19 ? » (17 juin), de M. Moïn Danai « Communiquer sans gaspiller » (17 juin), de M. Serge Ansermet « Des antennes dans nos clochers » (9 septembre) et de Mme Sandra Marques « Nos commerçants veveysans... une priorité dans nos choix de tous les jours et pour chaque évènement ! » (17 juin)

4. Communication(s) du Bureau

Nous avons appris le décès de Mme Anne-Marie Monnier, ancienne conseillère communale, compagne de notre collègue M. F. Baud. L'assemblée se lève pour observer un instant de silence.

Il n'y aura malheureusement pas de sortie de la Présidente cette année non plus. Espérons que cette sortie toujours sympathique pourra reprendre l'année prochaine.

5. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 mars 2021

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal de la séance du 18 mars 2021 est adopté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

6. Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels

a) Interpellation de M. L. Lavanchy « Amnésie à la Veyre »

M. L. Lavanchy développe cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

M. S. Ansermet, président de la commission qui s'est penchée sur ce plan d'affectation, se dit surpris, voire déçu de ce qu'il apprend, à savoir que le plan directeur, qui est encore d'actualité, prévoyait que ces terrains soient en zone sportive et qu'un hectare est actuellement colloqué en zone verte inconstructible. Cela n'a été mentionné ni dans le préavis ni discuté en séance de commission. On a toujours dit qu'il s'agissait de zones villas, mais ce n'est visiblement pas le cas. Il ne pense pas qu'il s'agisse d'une cachotterie de la Municipalité ou que la commission a mal fait son travail, parce qu'il fallait vraiment chercher dans toutes les nombreuses annexes de ce préavis compliqué pour apprendre qu'effectivement c'était une zone sportive avec une zone verte. On ne peut pas attendre de conseillers communaux miliciens de fouiller jusqu'aux tréfonds d'un préavis pour se rendre compte que, sur des points essentiels, on ne nous a rien dit. La Municipalité a jeté un voile sur des éléments qui, à son avis, auraient pu faire changer d'avis certains membres de la commission. Il remercie la Municipalité de tenir compte de ces éléments dans sa réponse.

M. B. Schobinger était également membre de la commission. Ce qui l'intéresse, c'est le futur, quels sont les besoins actuels, comment y répondre. Il n'a que faire de l'affectation de ces terrains, que ce soit en zone villas ou en zone sportive. L'important, c'est la procédure. Si l'on veut changer d'affectation, cela doit passer par une mise à l'enquête, un préavis, ce qui a été fait. La zone de verdure figure dans une des annexes au préavis, en fond de page. Si la gauche ne fait pas son travail, ce n'est pas son problème. La zone verte sera compensée à hauteur de 1,5 m², auxquels s'ajoutent la forêt et la vigne. C'est donc largement compensé. À titre personnel, tout cela ne lui fait pas invalider son vote.

M. S. Ansermet revient sur l'affirmation selon laquelle la gauche n'a pas fait son travail. Il regrette ces propos peu sympathiques. La commission a fait son travail, mais espérons que cela servira de leçon. Il est faux de dire que la zone verte est largement compensée, parce que recréer des zones vertes à l'intérieur d'une zone artisanale n'a pas la même valeur écologique qu'une zone verte d'un seul tenant placée à l'extérieur de cette zone artisanale. La forêt existe déjà, ce n'est donc pas une compensation. Quant à la vigne, ce n'est pas une forme de compensation.

M. B. Schobinger rappelle que la gauche se revendique plus écologique que la droite ; c'est donc plus de son ressort. Les zones vertes sont d'un seul tenant aujourd'hui, elles le seront demain aussi, au bord des parcelles. La forêt et les vignes sont aujourd'hui cadastrées en zone villas, on les valide, c'est un plus.

M. L. Lavanchy conteste formellement cet argument. Si l'on se rend sur place, on voit qu'entre la route et la zone plane, il y a des talus et c'est cela qu'on nous propose comme zone de verdure inconstructible. De toute manière, on ne peut rien faire d'autre.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

b) Postulat de M. Ph. Herminjard « Transparence dans les votes du Conseil communal »

M. Ph. Herminjard développe ce postulat, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

Mme la Présidente précise que le Bureau du Conseil, sur demande de la Municipalité, s'est également penché sur la question du vote électronique. Il considère que, pour des questions de clarté, de facilité, de fluidité et de

rapidité dans le déroulement des séances, le vote électronique devrait être envisagé. Il répondra donc à la Municipalité en ce sens, suggérant qu'elle étudie cette possibilité aussi bien en termes financiers, techniques, pratiques, sécurité, fiabilité, etc.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport est accepté à une très large majorité (trois avis contraires et trois abstentions).

7. Préavis sur rapport de gestion de la Municipalité, exercice 2020 (2021/P14)

Cet objet est renvoyé à la commission de gestion.

8. Préavis sur comptes communaux de l'exercice 2020 (2021/P15)

Cet objet est renvoyé à la commission de gestion.

9. Préavis sur gestion et comptes du Fonds culturel Riviera (FCR) 2020 (2021/P16)

Cet objet est renvoyé à la commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera.

10. Préavis sur gestion et comptes 2020 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (2021/P17)

Cet objet est renvoyé à la commission intercommunale de gestion de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman.

11. Préavis sur crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2021 - 1^{ère} série (2021/P18)

Cet objet est renvoyé à la commission des finances.

12. Préavis sur demande de crédit de CHF 1'468'000.- pour l'entretien du patrimoine communal (2021/P19)

Cet objet est renvoyé à une commission de 7 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	DA	M.	Clément Tolusso
<u>Membres :</u>	PS	M.	Pierre Butty
	PLR	Mme	Danièle Kaeser
	VER	M.	Jean Kamba
	VL	M.	Roger Pieren
	PDC	M.	Martino Rizzello
	UDC	M.	Bastien Schobinger
<u>Suppléants(es) :</u>	PS	Mme	Caroline Gigon
	PLR	M.	Peter Keller
	VL	M.	Bryan Pilet
	UDC	M.	Antonio Poeira Martins
	PDC	Mme	Fabrizia Sanna Georgi
	DA	M.	Frédéric Vallotton
	VER	Mme	Jennyfer Vincent

13. Préavis sur création d'un skatepark et d'un espace de skate urbain à Vevey. Demande d'un crédit de CHF 798'057.- pour la création de deux zones de pratique pour sports à roulettes à Vevey (2021/P20)

Cet objet est renvoyé à une commission de 7 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur</u>	VER	Mme	Jennyfer Vincent
<u>Membres :</u>	DA	M.	Tiago Branquino
	PS	Mme	Caroline Gigon
	PLR	M.	Vittorio Marinelli
	VL	M.	Bryan Pilet
	PDC	Mme	Dora Rentsch
	UDC	M.	Bastien Schobinger

<u>Suppléants(es) :</u>	VL	M.	Francis Baud
	UDC	M.	Moïn Danaï
	VER	M.	Antoine Dormond
	PLR	M.	Philippe Herminjard
	PS	M.	Vincent Matthys
	PDC	Mme	Fabrizia Sanna Georgi
	DA	M.	Alexandre Vallotton

14. Préavis sur demande de crédit pour l'acquisition et l'installation d'écrans pour un affichage numérique frontal dans les salles des écoles de la scolarité obligatoire de Vevey fréquentées par les élèves de la 3e à la 6e Harmos (2021/P21)

Cet objet est renvoyé à une commission de 7 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	PLR	M.	Ambroise Méan
<u>Membres :</u>	DA	Mme	Sabrina Berrocal
	UDC	Mme	Yvette Bonjour
	PS	Mme	Muriel Higy-Schmidt
	VL	M.	Roger Pieren
	PDC	M.	Jean-Marc Roduit
	VER	M.	Antoine Stübi
<u>Suppléants(es) :</u>	VL	M.	Eric Bays
	PDC	M.	Louis Butticaz
	PS	M.	Sergio De Stefanis
	PLR	M.	Peter Keller
	DA	M.	Laurent Lavanchy
	UDC	M.	Guillaume Pilloud
	VER	M.	Colin Wahli

15. Préavis sur remplacement 2021 des commutateurs du réseau informatique de la Ville de Vevey (2021/P22)

Cet objet est renvoyé à une commission de 7 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	PS	M.	Sandro Licini
<u>Membres :</u>	UDC	M.	Moïn Danaï
	VL	Mme	Sarah Dohr
	DA	M.	Alain Gonthier
	PLR	M.	Philippe Herminjard
	VER	M.	Douglas Magnenat
	PDC	Mme	Dora Rentsch
<u>Suppléants(es) :</u>	VL	M.	Eric Bays
	PS	M.	Cédric Bussy
	VER	M.	Karim El Khalifa
	PLR	M.	Vittorio Marinelli
	DA	M.	Gilles Perfetta
	PDC	M.	Martino Rizzello
	UDC	M.	Bastien Schobinger

16. Préavis « Pour une sortie de la Ville de Vevey du Réseau REVE dès le 1er janvier 2022 et création de son propre réseau d'accueil de jour des enfants. Demande d'un crédit supplémentaire de CHF 50'000.- TTC pour exécuter toutes les démarches liées à la création d'un nouveau réseau veveysan d'accueil de jour des enfants » (2021/P23)

Cet objet est renvoyé à une commission de 7 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	VL	Mme	Sarah Dohr
<u>Membres :</u>	DA	M.	Marc Bertholet
	VER	M.	Karim El Khalifa
	PS	M.	Vincent Matthys
	PLR	M.	Christophe Ming
	PDC	M.	Jean-Marc Roduit
	UDC	M.	Bastien Schobinger

<u>Suppléants(es) :</u>	VL	M.	Francis Baud
	PS	M.	Cédric Bussy
	UDC	M.	Moï'n Danaï
	PDC	M.	Nuno Domingos
	DA	M.	Laurent Lavanchy
	PLR	M.	Ambroise Méan
	VER	Mme	Jennyfer Vincent

17. Rapport sur rapport-préavis en réponse au postulat de M. Henok Gyger « Barrières sans ceintures de sécurité » (2021/RP05)

Rapporteur : Mme Elodie Lopez

La parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité. Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport-préavis n° 05/2021 du 1er mars 2021, concernant la réponse au postulat de M. Henok Gyger intitulé « Barrières sans ceintures de sécurité ! »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'approuver le rapport-préavis en réponse au postulat de M. Henok Gyger intitulé « Barrières sans ceintures de sécurité ! » et de le considérer comme réglé.

18. Rapport sur rapport-préavis en réponse au postulat de Mme Isabel Jerbia, intitulé « Rouler à vélo ça s'apprend, les règles de sécurité aussi ! » (2021/RP06)

Rapporteur : Mme Danièle Kaeser

Mme D. Kaeser rappelle le vœu émis par la commission, à savoir que la DJEFS transmette aux directions des établissements scolaires toutes les informations sur le programme « Bike 2 School » (Pro Vélo/Etat de Vaud), afin que ce dernier puisse être intégré dans les activités des temps extrascolaires. Par ailleurs, il est souhaité que la DJEFS ajoute ce programme à l'offre de ses propres activités d'été et qu'elle propose au Passeport-Vacances de Vevey & Environs de l'ajouter à son programme d'activités.

Mme C. Gigon remarque qu'il y a des commissions plus encourageantes que d'autres. Celle-ci ne restera pas dans les mémoires, ou alors pas pour le meilleur. Le Conseil communal a soutenu la déclaration de l'urgence climatique, on soutient toutes les propositions améliorant la sécurité des usagers et usagères de l'espace public, le développement de la mobilité douce, on discute beaucoup du transfert modal, mais quand il s'agit de donner les conditions facilitant l'apprentissage pour nos enfants des règles de circulation et de favoriser ainsi leur déplacement à vélo, on met un peu les pieds au mur. À la question du postulat qui demande de créer des mini-parcours cyclables avec marquage au sol dans les préaux d'école ou ailleurs, la Municipalité répond par la création d'un petit espace ludique provisoire sur la place du Marché pendant les travaux. La pertinence de cet espace sera évaluée de manière informelle, on ne sait pas très bien comment. Apparemment, Pro Vélo, qui est intégré dans la démarche, pourrait recueillir les avis des parents dont les enfants fréquentent cet espace. Lors de la commission, il a été dit que le besoin de ce type d'installation n'était pas certain, l'important étant l'aménagement d'un réseau cyclable sécuritaire. C'est évidemment vrai, mais même si dans notre ville très dense nous réussissons la prouesse de créer un réseau cyclable très sûr, et donc distinct de la circulation motorisée, n'y aura-t-il pas de règles de circulation, de passages piétons, de stop ou de cédez-le-passage à respecter ? Les remarques sur le manque d'espaces sont tout aussi difficiles à entendre. Les préaux des collèges de la Vevey, du Rivage, de Kratzer parmi d'autres ainsi que la place Robin ne sont-ils pas des surfaces assez grandes, bien bétonnées, qui peuvent accueillir un marquage au sol et éventuellement quelques panneaux de signalisation, amovibles si possible, comme cela se fait dans les préaux en Suisse alémanique, sans que cela génère de problèmes pour l'installation des futurs potagers et jeux d'enfants qu'apparemment on projette dans les cours d'école ? Pour l'instant et depuis de trop nombreuses années, les préaux d'école ne sont que des endroits dénudés et tristes de béton gris. On construit à Vevey, on nous propose plusieurs projets et l'on ne trouve pas un terrain de 40mx40m, alors que le défi des années à venir, c'est changer de mode de transport et polluer moins. La circulation à vélo est sans doute moins coûteuse que le développement des transports publics et à Vevey, à vélo, tout est à courte distance et rapidement atteignable. Les enfants qu'on met sur les vélos pour se déplacer tous les jours sont les cyclistes de demain. Tout le monde est d'accord pour dire que la circulation

à Vevey au centre-ville avec des enfants est extrêmement dangereuse. On commence à entendre des plaintes de piétons quant à la difficulté de cohabiter avec les vélos en ville. Respecter les piétons est donc aussi un apprentissage à faire. Or, deux heures sont consacrées sur l'ensemble de la scolarité à l'apprentissage des règles de circulation à vélo. Il faut donc que les parents, les associations et les collectivités publiques complètent cet apprentissage. Et pour cela, il faut bien un outil. La seule chose qui satisfasse le groupe socialiste, c'est la collaboration avec Pro Vélo. Ce postulat et ses demandes sont donc essentiels et, devant les réponses qui ont été faites, le groupe socialiste s'abstiendra sur les conclusions du préavis.

M. Y. Luccarini répond que sur la question du nombre d'heures dévolues à l'école à l'apprentissage du vélo, il faut s'adresser au Canton si l'on veut changer le plan d'études romand. La Municipalité ne voit pas l'utilité de créer une zone telle qu'à Montreux, qui a le mérite d'être couverte, ce qui permet de ne pas avoir à annuler les activités en cas de mauvais temps. En revanche, il a semblé pertinent d'offrir quelque chose, dans une taille certes relativement modeste pour ne pas engager des coûts importants, pour les enfants de la région. L'endroit proposé est le bas de la place du Marché, non pas pendant les travaux, mais tout bientôt. Le projet est en cours d'analyse auprès d'ASR, parce que si l'on veut apprendre les règles de la circulation, encore faut-il que ce soient les bonnes. Ensuite, ce petit jardin de circulation, évidemment provisoire puisqu'on espère tous que la place du Marché sera réaménagée, pourra passer à la mise à l'enquête. Si cet espace rencontre un succès extrêmement important, la Municipalité pourrait envisager d'en créer d'autres, à d'autres endroits. Quant au retour avec les parents, il n'a pas semblé opportun de mettre quelqu'un en permanence pour animer cet endroit, qui pourra aussi servir pour le secteur animation ou pour des associations de type Pro Vélo pour organiser des activités et à ce moment-là, en étant en contact direct avec les parents, on pourra effectivement faire un retour sur les attentes ou les besoins des familles. À son sens, on répond plutôt bien à la demande du postulat, si ce n'est peut-être sur la question du lieu. À noter encore que si les écoles le souhaitent, elles pourront aussi utiliser cet espace dans le cadre des activités extrascolaires.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (un certain nombre d'abstentions). Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le rapport-préavis N°06/2021 du 1er mars 2021, concernant la réponse au postulat de Mme Isabel Jerbia intitulé « Rouler à vélo ça s'apprend, les règles de sécurité aussi ! »,
- VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'approuver le rapport-préavis en réponse au postulat de Mme Isabel Jerbia, intitulé « Rouler à vélo ça s'apprend, les règles de sécurité aussi ! » et de le considérer comme réglé.

19. Rapport sur demande de crédit d'ouvrage de CHF 13'246'000.-- pour le réaménagement de la place du Marché (2021/P08)

Rapporteur : M. Cédric Bussy

M. C. Bussy remercie en préambule les membres de la commission, la Municipalité et les mandataires pour le climat très serein et constructif de cette commission. C'était particulièrement agréable sur un objet d'importance. Il rappelle l'amendement technique déposé par la Municipalité au point 3 des conclusions du préavis concernant la manière d'amortir cette dépense. Un commissaire a également déposé un vœu, soutenu à l'unanimité par la commission, à savoir que la Municipalité étudie la possibilité d'ouvrir aux personnes physiques une participation au financement d'un arbre ou d'une surface pavée en échange d'une plaquette nominative ou d'autres solutions de financement participatif. Il ajoute encore que la commission recommande dans son rapport, par 9 voix pour et 2 voix contre, d'accepter les conclusions amendées du préavis. Toutefois, après la commission, une personne aurait souhaité revenir sur son vote. Il y a donc en réalité trois commissaires opposés à ce projet.

M. M. Rizzello demande un vote et une discussion concernant l'entrée en matière, estimant que ce préavis doit être renvoyé à la Municipalité. Il ne se dit pas contre le projet présenté, mais souhaite pouvoir voter de manière éclairée, ce qui n'est pas le cas actuellement. Il a pour sa part le sentiment que la réflexion n'est pas terminée et se demande s'il est judicieux de voter ce préavis ainsi en fin de législature. Plusieurs questions restent en suspens, en réflexion ou encore en attente du chantier. Si cela est compréhensible et normal pour les éléments techniques ou de finitions qui devront être traités lors du chantier, surtout avec un projet de cette ampleur, les autres problématiques devraient être traitées en amont et en toute transparence. Ne devrait-on pas régler les questions liées aux places de parc à compenser en proche périphérie ? Surtout lorsque des propositions, brièvement énoncées lors de la commission et

de manière non formelle, laissent quelque peu perplexe, en particulier lorsqu'on parle de la suppression d'une piste cyclable et d'une zone verte au quai de la Veveyse, ou encore de la mise en sens unique de l'avenue Paul-Cérésole. Il s'étonne d'ailleurs que les représentants de certains partis n'aient pas tapé des mains et des pieds face à ces propositions. Ne devrait-on pas régler la question du parking derrière la gare vu le courrier récent annonçant l'échéance du permis de construire ? S'assurer de la réelle faisabilité de ce parking est une nécessité pour réaménager la place du Marché, c'est même la base de la réflexion. Pourquoi ne pas avoir réglé les problèmes en lien avec les pédalos et le garage ? S'il est vrai qu'une solution de facilité a été adoptée pour les pédalos, il espère que les discussions vont bon train avec le propriétaire du garage. Renseignement pris, il semble que ce soit le cas. De plus, nous n'avons pas encore reçu l'aval de la Camac et il y a un différend entre la CGN et le Canton pour une zone de baignade ou non. D'aucuns diront que ces problématiques sont accessoires ou de compétence municipale et qu'il faut avancer, d'autant plus que le projet est dans le tube depuis plus de dix ans. D'autres ajouteront que nous votons un crédit-cadre et qu'il est donc facile d'apporter des modifications par la suite. Certes, nous votons un crédit-cadre, mais nous le faisons sur une base bien établie et qui limite de manière non négligeable la marge de manœuvre. De plus, un report de quelques mois ne permettrait-il pas à la nouvelle Municipalité de prendre pleinement possession de ce projet ? Ce serait finalement un gain de temps, puisque cela le libérerait de la plus grande partie des oppositions. Peut-être est-il pessimiste ou trop prudent, mais au vu de nos relations récentes avec les tribunaux et des résultats des différents recours, ne devrait-on pas faire plus attention, voire trop attention ?

Mme la Présidente ouvre la discussion sur l'entrée en matière en vertu de l'art. 103 RCC. Elle précise qu'en cas de refus d'entrer en matière, l'objet est retiré et la Municipalité devra déposer un nouveau préavis.

M. B. Schobinger estime que des éclaircissements devraient effectivement être apportés par le municipal chargé du dossier concernant la zone de baignade, le garage, la localisation exacte des places de parc compensées avant que le Conseil n'entame ce débat.

M. C. Bussy rappelle que la commission a siégé à deux reprises, pour un total de quasiment 8 heures, les deux fois avec les mandataires. Les questions et les réponses qui ont été apportées ont permis de rédiger un rapport de 12 pages, avec de très nombreuses annexes. Il laisse à chacun le soin de juger si l'on pourrait aller plus loin dans le niveau de détails. M. M. Rizzello suggère que des informations ont été données à la commission comme quoi il y aurait la velléité de supprimer des arbres et une piste cyclable pour compenser les places de parc. Si ces mots ont effectivement été prononcés, il ne s'agissait pas d'une proposition de la Municipalité. M. B. Schobinger a aussi semblé suggérer qu'il n'y aurait pas eu de réactions. Il pense que cette information n'est pas factuellement correcte et ne correspond pas à la réalité des débats.

Mme C. Gigon demande une suspension de séance afin que chaque groupe puisse discuter de cette demande (art. 109 RCC). Au vote, cette suspension de séance est acceptée réglementairement. [*Suspension de séance*]

M. A. Méan indique que le PLR soutiendra la non-entrée en matière. Des informations erronées figurent dans le rapport, notamment en ce qui concerne le parking derrière la gare. La mise à l'enquête est échue, il faut recommencer depuis le début. Du coup, la compensation qui est mentionnée dans le rapport n'est plus valable.

M. A. Gonthier remarque que cela fait dix ans que la place du Marché l'énerve, dix ans que les opposants à ce qui peut se faire sur cette place l'énervent, et ça continue. Comme M. M. Rizzello l'a dit, le Conseil communal vote un crédit, ce qui figure dans les conclusions du préavis. C'est la seule chose qui a force de loi, les détails d'exécution ne sont pas de sa compétence. Évidemment que dans la décision pour ou contre un projet, l'exposé des motifs joue de tout son poids, mais aucun des éléments mentionnés par M. M. Rizzello n'est susceptible de changer l'avis global de Décroissance-Alternatives sur ce projet. Une information incorrecte vient d'être donnée. Le permis de construire qui est échu est celui du bâtiment prévu sur l'éventuel parking derrière la gare, pas celui du parking lui-même. C'est dans la logique de la séparation des pouvoirs que les procédures politiques et juridiques ne sont pas liées. Le Conseil prend une décision politique, la procédure juridique liée à la mise à l'enquête suit son cours, avec d'éventuelles oppositions, puis recours. Il n'a aucun problème à ce que des gens recourent avec grosso modo zéro chance d'aboutir devant un tribunal uniquement pour retarder la réalisation de cette place que tout le monde attend, aucun problème à expliquer à la population quel est l'enjeu et qui veut qu'on renonce à cet aménagement.

Mme C. Gigon indique que le groupe socialiste refusera la proposition de non-entrée en matière sur ce préavis. Il n'y a pas de faits nouveaux, le projet est en cours d'élaboration, et comme tout projet il doit répondre à quelques oppositions. La population attend ce réaménagement de longue date et le PS désire sa poursuite.

M. P. Molliat pense qu'effectivement il n'y a pas de faits nouveaux. Un des arguments qui est mis en avant, c'est que si l'on attend, on donne au futur collège municipal l'occasion de présenter de nouvelles choses. Il se dit bien placé pour savoir que le futur collège municipal n'a pas de baguette magique non plus. Et chacun peut bien s'imaginer qu'entre juillet et octobre, il ne va pas y avoir de renouvellement d'un projet qui s'est fait depuis dix ans. Si l'on veut quelque chose de différent, on repart pour trois ans d'études. Les Veveysannes et les Veveysans

attendent depuis bien longtemps ce réaménagement. Vevey Libre entrera donc en matière pour pouvoir discuter du fond du projet et s'entendre sur sa réalisation.

M. G. Pilloud indique que le groupe UDC, dans sa grande majorité, pense qu'il est totalement inopportun de retarder ce projet. La place du Marché a grand besoin d'être rénovée et il faut aller de l'avant.

M. M. Rizzello souhaite corriger le président de la commission, qui l'a en quelque sorte traité de menteur. Il rappelle ses propos : « Surtout lorsque les propositions, brièvement énoncées lors de la commission et qui n'étaient pas du tout formelles, semblent inappropriées, comme la suppression d'une piste cyclable et d'une zone verte au quai de la Veveyse ». Ce qu'il aurait pu dire, c'est « dans mon souvenir, je me suis d'ailleurs étonné de la non-réaction de certains représentants de partis ».

M. C. Bussy s'excuse sincèrement si ses propos ont heurté M. M. Rizzello. Il n'a pas dit que c'était un menteur, mais que ce qu'il a dit ne correspondait pas à la réalité qu'il a pu observer en tant que président de la commission. Possible que tous les deux aient une lecture différente de ce qui s'est passé, mais il maintient pour sa part ce qu'il a vu au cours de la séance.

M. Ch. Ming trouve opportun d'avoir quelqu'un qui a le courage de demander de reporter ce projet à la prochaine législature, pour avoir des réponses concrètes aux mensonges que l'on a entendus pendant la campagne sur le parking sous la place du Marché, disant être à bout touchant pour un parking derrière la gare. À bout touchant, ce sera dans 10 ou 15 ans. Personne ne parle des commerçants veveysans qui ont besoin d'un accès pour leurs commerces, d'avoir des gens qui viennent à Vevey pour profiter des jouissances qu'il peut y avoir. [*Mme la Présidente lui rappelle que nous sommes toujours sur l'entrée en matière, pas sur le fond du dossier*] Il se dit exaspéré par les positions que peuvent prendre certains qui acceptent cette entrée en matière. Il se dit totalement conscient que la population veveysanne attend un projet pour cette place du Marché, mais pour que cela fonctionne, il faut aussi un accès à la ville et que les gens puissent se parquer.

Mme la Syndique revient sur les propos de M. M. Rizzello qui, étant au fond de la salle, ne l'a peut-être pas entendue réagir immédiatement à cette proposition non formelle, qui émanait d'un membre de l'administration, en disant que la Municipalité n'accepterait pas ce type de mise en place. Ce projet est attendu par toute la ville. C'est ce Conseil communal qui se doit de voter sur ce préavis, parce que c'est lui qui a tous les éléments en main, qui a été là du début jusqu'à aujourd'hui. C'est ce Conseil qui a donné son accord quant au préavis concernant le concours, c'est encore lui qui a accepté le crédit d'étude. La Municipalité a travaillé dans ce sens et elle vient aujourd'hui devant le Conseil pour présenter le fruit de ce travail, issu non seulement de l'administration communale, mais également des membres de la commission d'aménagement du territoire, de la participation des Veveysannes et des Veveysans, des commerçants, des marchands, des personnes qui ont collaboré d'une manière ou d'une autre à toutes les démarches participatives. On se doit d'entrer en matière, de discuter des différents points. Des réponses seront données, mais ce sont des éléments qui sont de compétence municipale. Elle invite donc le Conseil à refuser la demande de non-entrée en matière.

M. J. Christen, municipal, rappelle que ce projet est un projet collectif auquel nombre de personnes ont participé. Pour ce qui est de la problématique avec la CGN, un contact ce matin même a permis de trouver une solution, qui doit encore être formalisée. Un accord est également trouvé concernant le garage ; il s'agit là aussi de l'entériner. À noter que ce sont des questions privées et pas publiques ; il est donc délicat d'en parler. Pour ce qui est des places de parc, une compensation est proposée. La Municipalité souhaite avancer avec ce projet. Bon nombre de ces petits problèmes pourront être réglés d'ici la fin juin sans doute et la prochaine Municipalité pourra ainsi partir sur de bonnes bases.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à une large majorité (un certain nombre d'avis contraires et deux abstentions).

M. B. Schobinger indique que le groupe UDC apportera un petit oui à ce projet, car il souhaite aller de l'avant. Restent deux questions. La première concerne une opposition qui traite du mail et le fait de replanter les arbres. Cette question a occupé une grande partie du temps de la commission qui était chargée du cahier des charges et la conclusion assez générale était de ne pas poursuivre avec ce mail et de laisser le dégagement. C'est le choix qui a été fait, nous verrons ce qui sera décidé par les tribunaux. Concernant les places de stationnement, on est passé de 450 avant la Fête des vigneronns à 150, soit une diminution de 300 places de parc, compensées au départ par un parking derrière la gare de 250 places. Les automobilistes ont fait un grand sacrifice en acceptant le report de cette compensation, la baisse du nombre de places et la fermeture du quai Perdonnet, qui déplace le trafic de transit sur l'avenue Général-Guisan, comme on peut le voir tous les jours aux heures de pointe et qui engorge passablement la ville. L'UDC demande que ces 50 places de parc (différence entre le projet initial et le projet définitif) soient compensées immédiatement. Concernant le parking derrière la gare, s'il ne peut être réalisé dans l'immédiat, il rappelle la motion déposée il y a bien dix ans par un membre de l'UDC pour un parking à

l'avenue de Blonay, sur un terrain qui appartient à la commune. On peut imaginer une structure de parking toute simple, à étages. Est-ce qu'on sait déjà où ces compensations de places de parc seront localisées ? La Municipalité reste très vague à ce sujet. Il aimerait au moins obtenir de sa part l'intention formelle de les compenser.

M. P. Bertschy trouve que le projet D'amour et d'eau fraîche est un projet sympa. Ce n'est pas l'aménagement lui-même de la place du Marché qui pose un problème, mais différentes questions restent. Personne n'a relevé le fait que le projet qui nous est soumis ce soir augmente de fr. 2'741'000.--, compensés en partie, notamment par le fait que 1'000 m² n'auraient pas été comptés lors de l'évaluation initiale. On ne lui enlèvera pas de l'idée que cela n'avait volontairement pas été chiffré afin de s'arrêter aux 12 millions de francs qui figuraient dans le plan des investissements. Un autre problème concerne le maintien du stationnement sur la place du Marché. Personnellement, il se dit favorable à ce qu'il n'y ait plus de places de parc sur la place ainsi que dans la Vieille Ville. En revanche, là où le PLR ne se dit absolument pas d'accord, c'est qu'il faut les compenser, et ceci très rapidement. Pour ce faire, on avait promis différentes choses, notamment lors de la campagne de votation sur l'initiative concernant le parking souterrain. On avait laissé entendre que 200 places seraient maintenues sur la place ; 150 sont finalement conservées. Il fait partie des opposants ; ceux-ci retireront leur opposition dès que ces 50 places auront été compensées, mais il faut que les choses soient précises. Pas comme lors de la commission, où l'on a parlé de mettre l'avenue Paul-Cérésole en épi, de supprimer des pistes cyclables, voire de couper des arbres. Nul besoin d'être de quelque bord que ce soit pour s'opposer à ces propositions. Cela montre clairement que la Municipalité n'a aucune idée d'où elle va compenser ces places. Pour ce qui du parking derrière la gare, on a laissé entendre à de très nombreuses reprises qu'il était à bout touchant. Or, il semble que le permis de construire du bâtiment ne soit plus valable. Qu'en est-il exactement ? Où en est-on dans le financement de ce parking, un accord a-t-il été trouvé avec les opposants et un accord a-t-il été signé avec MVR ? Concernant la diminution des 50 places de parc, la Municipalité a annoncé un plan aux opposants. Ceux-ci l'attendent avec intérêt et, s'il devait être réaliste, ils retireront leur opposition. Ils ne se disent pas contre le projet, cependant ils souhaitent que ce qui a été dit soit concrètement réalisé. Pour ce qui est des oppositions, il lui semble avoir entendu à de très nombreuses reprises, lorsqu'il était question de construire un collège, que les opposants n'auraient aucune chance devant la justice. On sait tous ce qu'il est advenu.

Mme S. Dohr remarque que la commission a siégé à deux reprises durant 3 heures pour analyser et approfondir cette proposition. Les architectes, les ingénieurs et les services ont fait un travail détaillé et ont pris en considération toutes les attentes liées à cette place (le cirque Knie, la Fête des vigneron, le marché, les riverains, les commerces, les touristes, la population en général). De plus, il y a une bonne nouvelle dans les communications municipales ce soir, puisque dès 2022 la ligne de bus 215 desservira à nouveau la place du Marché. Le crédit que nous allons voter ce soir est un projet élaboré, qui laisse tout de même une certaine marge de manœuvre à la prochaine Municipalité pour s'approprier le projet et y appliquer les quelques corrections qui seront nécessaires durant la mise en œuvre. Plus de 10 ans ont été nécessaires pour aboutir à ce préavis. Il y a quatre ans, le choix d'un avant-projet a été voté et a servi de base à des ateliers participatifs avec les riverains et les marchands. Nous avons naturellement toujours la possibilité de repousser encore et encore ce choix, mais est-ce nécessaire ? Vevey Libre pense que le moment est venu d'aller de l'avant. Les habitants, les visiteurs, les touristes attendent depuis suffisamment longtemps une place du Marché accueillante. Vevey Libre se positionne donc pour ce préavis et invite le Conseil à faire de même. À titre personnel, elle ajoute qu'elle possède une voiture depuis cinq ans et chaque fois qu'elle a besoin d'aller en voiture en ville, quel que soit le moment de la journée, elle trouve toujours une place de parc. Peut-être pas sur la place elle-même, mais souvent à quelques mètres.

M. A. Dormond constate que nous sommes face à un tournant majeur de l'urbanistique veveysanne. On a la possibilité aujourd'hui d'amorcer un changement, attendu depuis des décennies. Il y a eu tellement de projets, d'énergie dépensée, de moyens financiers aussi, pour des projets avortés. Les Vert.e.s soutiendront donc à l'unanimité ce crédit d'ouvrage. Il est nécessaire d'aller de l'avant. Les mandataires, les services, la Municipalité ont déjà fourni un nombre de détails impressionnant par rapport au niveau que l'on peut attendre généralement lors d'une mise à l'enquête. Tout le monde est conscient qu'il y a des choses encore à travailler, à améliorer, à penser, mais ce n'est pas en refusant ce crédit que cela va aller plus vite et qu'on va résoudre les questions d'un claquement de doigts. Pour amorcer ce processus maintenant, il est nécessaire d'accepter ce crédit.

M. M. Rizzello remercie tant Mme la Syndique que M. J. Christen pour les réponses apportées, avec à priori de bonnes nouvelles, même s'il demande encore à voir. Il a aussi la chance de pouvoir intervenir après le futur municipal M. A. Dormond, ce qui lui permet de lui rappeler qu'il ne faut pas mélanger une mise à l'enquête pour une entreprise privée et pour une collectivité publique, qui doit respecter certaines règles, notamment lorsqu'une assemblée doit encore se prononcer. Il ne se dit pas opposé à ce projet, mais estime que certaines informations manquent, raison pour laquelle il s'abstiendra et que le groupe du Centre laissera la liberté de vote.

M. W. Riesen revient sur la question des places de parc. Il constate que seules six places sont prévues pour les personnes à mobilité réduite, ce qui ne lui paraît pas du tout suffisant. Il demande qu'au minimum on maintienne le nombre de places actuelles. Ce sont justement ces personnes-là qui ne peuvent peut-être pas prendre les transports publics et qui ont donc besoin de se déplacer en voiture.

Mme C. Gigon indique que le parti socialiste est heureux de voir que ce dossier avance. Le projet semble se dessiner de manière solide et fouillée, tant dans les aspects d'utilisation et d'accessibilité aux différents types d'usagers que dans les critères de durabilité. Il prévoit une arborisation et une végétalisation importantes. Le groupe a passablement discuté de la pertinence de végétaliser davantage, chose qui avait déjà été discutée en commission pour valider le crédit d'étude en 2018. Le projet donne des garanties visiblement sur son aspect évolutif et ce sont des choses qui pourraient être adaptées au fil du temps. Le PS soutiendra donc ce crédit à l'unanimité. Il dépose toutefois un vœu au sujet de l'accès au bord du lac à toutes les citoyennes et citoyens, y compris à mobilité réduite, à savoir *que la Municipalité veille à une accessibilité directe des personnes à mobilité réduite au bord du lac, par exemple par un aménagement adéquat du perré ou du deck sous Babettes lors du réaménagement de la place du Marché*. Il ne s'agit pas de l'accès à la baignade, comme cela avait été déposé lors d'un postulat socialiste, avec un dispositif permettant aux gens en fauteuil roulant de se baigner (ce n'est pas le bon endroit pour le faire, d'ailleurs la baignade semble encore à définir dans le projet de la place du Marché), mais bien de permettre aux gens en fauteuil roulant ou ayant des difficultés à se mouvoir de manière importante d'accéder à l'eau et à cet endroit absolument idyllique pour se détendre, profiter de la vue, etc. Le projet tel qu'il est prévu semble fait de galets ou de sable à cet endroit et cela ne semble pas adéquat pour toutes les citoyennes et citoyens.

M. C. Wahli rappelle que la Ville a déclaré l'urgence climatique l'année dernière. Certains semblent ne pas avoir encore compris. Il ne s'agit pas d'être contre le déplacement individuel, mais il y a des choses qui doivent changer. Les villes vont voir le nombre de voitures diminuer, c'est obligatoire. Mettre les pieds au mur ne changera rien, si ce n'est qu'on va prendre des années de retard. Aujourd'hui, c'est l'avenir que certains remettent en jeu, par peur du changement et des habitudes. Il trouve assez égoïste d'empêcher une évolution nécessaire.

M. P. Bertschy revient sur le fait qu'il y a actuellement assez de places de parc. Évidemment que quand les restaurants, les théâtres, les musées étaient fermés, la vie sociale n'avait pas lieu. Il peut donc admettre qu'il y avait trop de places de parc à Vevey. Mais le jour où les 300 places seront supprimées, il se réjouit d'entendre Mme S. Dohr dire qu'elle a toujours autant de facilités à trouver une place.

M. C. Bussy s'exprime à titre personnel. On a entendu beaucoup de choses, mais on a assez peu parlé du fond. Évidemment que la mobilité est importante, évidemment que les arguments qui ont été opposés (les pédalos, le mail sud, le parking derrière la gare), sont importants. Mais on parle ici du réaménagement d'une place qui est dans cet état depuis des dizaines d'années et dont personne n'est content. Ce projet est le fruit d'un compromis. C'est dans cet esprit qu'il s'est rendu à la commission, mais il en est ressorti un peu rêveur, les étoiles dans les yeux. Parce que les discussions, qui ont duré 7h15, lui ont permis d'imaginer siroter une bière près du Poids du foin, pique-niquer sous les arbres au bord de la place, à côté de belles plantations, avec une augmentation inimaginable de la canopée, se prélasser au bord du lac sur la plage de galets ou de sable qui sera installée au sud. Nous sommes tous, de tous bords politiques, pas heureux de ce que l'on a aujourd'hui, une des plus grandes places d'Europe qui est une tache dans notre cité. À l'issue d'un grand processus politique, on a l'occasion de se payer quelque chose qui peut vraiment être le fleuron de notre ville, qui peut attirer les regards, donner envie de venir et nous rendre fiers de ce que l'on a réalisé au cours de cette législature.

M. A. Gonthier indique que Décroissance-Alternatives est favorable à ce projet. Il revient sur la question des commerçants. Il y a plusieurs visions possibles de ce qu'est l'attractivité commerciale, mais celle qui veut qu'on puisse se parquer devant la vitrine ou presque ne fonctionne plus dans les villes du XXI^{ème} siècle. Il faut trouver d'autres façons d'attirer les chalands, les touristes, et une place du Marché conviviale et attractive est un des moyens. Concernant l'accès au lac pour les personnes à mobilité réduite, il est prévu des traversées sur la zone de galets. Les détails d'exécution sont là aussi encore à définir. Le problème, c'est que le perré est historique et que les assises qui figurent sur certaines projections ne pourront pas se faire. Il constate que l'aménagement de la place est plutôt minimaliste, dans le bon sens du terme. Ce ne sont pas plein de trucs et de machins qui sont construits partout. Cela veut dire que si le Tribunal fédéral décrète qu'il faut absolument mettre de gros coups de peinture pour ajouter 50 places de parc, c'est possible. Et que s'il faut absolument replanter 18 arbres au bas de la place du Marché, on peut le faire après la fin des travaux. Il n'y a donc aucune raison de bloquer ce projet.

M. Ch. Ming salue lui aussi le travail de la Municipalité, de toutes les personnes qui sont intervenues dans ce dossier pour le bien des Veveysannes et des Veveysans. Effectivement, la problématique est de savoir qui aura raison à la fin concernant les oppositions pour les places de parc ou pour les arbres. Il espère que ce projet pourra aller de l'avant, et que les gens qui se promèneront à Vevey d'ici quelques mois n'auront pas un nouvel office de poste sur la place du Marché pour aller chercher des paquets Zalando.

M. M. Danaï remarque que, pour arriver à cet instant précis, du temps s'est écoulé, des discussions ont eu lieu. Ce soir, on est bloqué dans une boucle infinie où chacun dit ce qu'il pense. C'est inutile, raison pour laquelle il dépose une motion d'ordre, qui est soutenue réglementairement.

M. A. Gonthier rappelle qu'il avait été dit il y a déjà longtemps que la motion d'ordre interrompait les inscriptions à la liste des orateurs. La Municipalité a été interrogée, elle a le droit de parole, mais plus personne ne peut lever la main.

M. C. Bussy rappelle qu'on a eu durant cette législature de très longs débats sur beaucoup de sujets, y compris des interpellations. S'il y a un objet qui mérite que tout le monde puisse poser toutes les questions qu'il a sur le cœur pour pouvoir défendre ce projet devant la population, c'est bien celui-là, raison pour laquelle il invite le Conseil à refuser cette motion d'ordre.

Au vote, la motion d'ordre est refusée à la majorité (un certain nombre d'avis favorables et un certain nombre d'abstentions).

M. A. Stübi aimerait partager son rêve personnel. Sur les cartes postales de Vevey, on voit un Charlot au bord du lac, une église Saint-Martin, une fourchette plantée dans l'eau, alors qu'on a toujours la Grenette en cadre très serré parce qu'il faut cacher ce qu'il y a autour. Il aimerait qu'on embellisse cette ville et que la place du Marché se rajoute à ce beau panorama. Il avait fait part de son scepticisme dans le cadre des mesures d'urgence mises en place pour le soutien à l'économie. En revanche, aujourd'hui, quand il s'agit de dépenser 12 millions de francs pour le futur, c'est plutôt intéressant de le faire maintenant et de donner du travail à beaucoup d'entrepreneurs pour réaliser ces travaux. On a peut-être la chance d'aller vers 12 millions d'investissements dans notre région et il s'en dit fier.

M. C. Bussy revient sur le vœu du groupe socialiste et les précisions de M. A. Gonthier. Certes, il y a des passerelles qui traversent la future plage, qu'elle soit de galets ou de sable, mais ce qui a été dit de manière générale, c'est qu'il y a encore des détails qui sont en réflexion. Et que s'il y a des suggestions à faire, c'est le moment. Le vœu a simplement pour but de dire que lorsqu'on aménagera non seulement ces passerelles, mais aussi le deck sous Babette's près du lac, il ne faudra pas oublier les personnes à mobilité réduite, qui sont aussi importantes.

Mme la Syndique revient sur la question de l'augmentation des coûts. On a toujours parlé de 25'000 m2 et dès le moment où il a fallu calculer de manière beaucoup plus précise, c'est-à-dire après le vote sur le crédit d'étude, on est allé jusque devant les bâtiments, et effectivement on arrive à 26'000 m2, soit 4% d'erreur par rapport aux premiers chiffres. Ce n'est pas quelque chose qui était voulu, on est juste devenu plus précis dans le cadre du crédit de construction. Pour les trois autres objets où il y a un surcoût, les raisons de ce surcoût sont expliquées à la toute dernière page du rapport de la commission. Il y a fr. 956'000.-- pour l'assainissement des collecteurs, fr. 500'000.-- pour le déplacement des réseaux et fr. 785'000.-- sont des surcoûts issus des différentes discussions, mais aussi parce qu'il est proposé de mettre des fosses Stockholm, qui paraissent beaucoup plus adéquates par rapport à l'installation des arbres et qu'en particulier toute la frange ouest a été ajoutée. Par rapport à la remarque formulée sur le fait d'enlever les pistes cyclables et de couper les arbres, elle réaffirme qu'il n'est pas question pour la Municipalité de couper des arbres ou d'enlever des pistes cyclables pour y mettre des places de parc. En revanche, la Municipalité étudie la possibilité de trouver 50 places, comme cela a été demandé ; elle travaille maintenant sur un plan qui sera discuté avec les opposants.

M. J. Christen remercie MM. A. Dormond, C. Bussy et A. Stübi qui ont abordé des questions de fond et relevé le fait qu'il s'agit ce soir d'un vote historique. On a la chance d'avoir une place du Marché magnifique, avec une salle del Castillo et un Château de l'Aile rénovés. La Vieille Ville est magnifique, ne reste plus que cette verrue au milieu. Cela fait bien 30 ans qu'on attend ce réaménagement, puisque c'est à la fin des années 1990 qu'un premier concours a eu lieu, auquel ont participé des architectes figures de notre ville. Aujourd'hui, on n'a jamais été aussi proche d'une réussite. La Municipalité est consciente du fait que si le Conseil lui donne le feu vert, la procédure n'est pas terminée. On doit trouver une solution avec les opposants, dont la SIC, par rapport aux places de parc. Il n'est évidemment pas question d'abattre un arbre. Notre mandataire est en train de travailler là-dessus, on va venir avec une implantation, des plans pour montrer concrètement où l'on souhaite mettre ces places. Pour ce qui est du parking derrière la gare, il admet que le jour où il a dit qu'on était à bout touchant, il aurait mieux fait de se taire. Mais il a vraiment cru qu'on était à bout touchant. On ne l'est pas, mais la Municipalité est déterminée à avancer avec ce projet. L'obstacle auquel nous sommes confrontés aujourd'hui, c'est la gare MVR. La Commune a fait opposition parce que le projet tel qu'il est conçu par MVR met en péril la réalisation du parking. Mais on est sur le point de trouver une solution, avec un investisseur qui est prêt à réaliser ce qu'on appelle une paroi berlinoise, qui permet de préserver un talus et de réaliser un parking ou le sous-sol d'un bâtiment. Si l'on n'avait pas trouvé cette solution-là, qu'il va aussi falloir régler, la Municipalité serait venue devant le Conseil avec une demande de crédit de fr. 200'000.-- à fr. 300'000.-- pour préserver la possibilité de réaliser ce parking. L'Office fédéral des transports dit qu'il ne donnera pas l'autorisation pour que les CFF vendent la parcelle ni le feu vert au projet tant que le problème avec MVR n'est pas réglé. C'est un peu le serpent qui se mord la queue, mais on est convaincu qu'on peut trouver une solution, espérée au plus tard d'ici la fin de cette année. Si, pour une raison ou pour une autre, on échouait, on pourrait trouver une solution, comme évoqué dans le cadre des travaux de la commission, avec une structure provisoire par exemple entre les Entrepôts et la déchetterie. D'autres pistes peuvent être explorées. M. B. Schobinger a évoqué le parking à l'avenue de Blonay. Ce n'est pas impossible, mais

on est en pleine révision du PGA, il y a des servitudes de vue, c'est un endroit un peu compliqué. Ce n'est donc pas une solution à court terme, mais plutôt à moyen terme.

M. P. Bertschy remercie pour ces réponses qui, pour certaines, le satisfont. Pour d'autres, comme le dit l'adage, qui vivra verra. On a eu tellement de promesses qu'il est difficile de croire à toutes. Le PLR a visiblement été peu entendu ou pas compris. Il a dit que le projet D'amour et d'eau fraîche était sympa, dit également qu'il souhaitait si possible, avec des compensations, aucune place de parc sur la place du Marché. Il a également parlé de la Vieille Ville sans voitures et on lui reproche de vouloir des voitures jusque devant les commerces ; il lui semble avoir dit exactement le contraire. Faire un procès d'intention au PLR est donc malhonnête et malheureux. Pour ce qui est des travaux, il espère que ce sont bien des entreprises régionales et locales qui les réaliseront, parce que si l'on donne ces travaux à des entreprises d'autres cantons, il sera sans doute moins fier. Vu toutes ces incertitudes, il émet le vœu « que la Municipalité de Vevey étudie la faisabilité d'un parking souterrain au Bois d'amour ».

Mme la Syndique répond que la création d'un parking sous le Bois d'amour va à l'encontre du plan de stationnement validé par le Conseil communal. Le problème est totalement identique à celui du parking sous la place du Marché, qui a déjà été largement refusé par la population. Un parking sous le Poids du foin nécessiterait sa démolition, reconstruction, techniquement très difficile, financièrement disproportionnée et patrimoniallement indéfendable. Techniquement, quasiment rien n'est impossible, mais le coût serait pharaonique. Les tilleuls devraient être abattus. Or, on l'a dit, ni la Municipalité ni le Conseil ne souhaitent abattre des arbres. Le réseau souterrain industriel est déjà très dense à cet endroit, les déviations seraient très coûteuses. La proposition qui est faite ne tient nullement compte du projet lauréat contrairement à l'optimisation du projet D'amour et d'eau fraîche, et la notion d'un parking 100% électrique n'est pas développée. Il y a même eu des discussions au sujet des vélos électriques durant la commission. Les personnes qui roulent à vélo électrique ne vont pas aller dans un parking à la place du Marché pour le charger. Enfin, la planification proposée, avec un permis de construire en novembre 2021, est tout simplement irréaliste.

M. P. Bertschy ne voit pas quelle serait la différence, au niveau du problème de circulation, entre 150 places sur la place et 150 à 200 places souterraines. Les voitures viendront, que le parking soit souterrain ou en surface. Pour ce qui est du Poids du foin ou des arbres, on a déjà déplacé des cathédrales sans les démolir. Nous faire croire qu'il faut démonter le Poids du foin pour pouvoir construire le parking souterrain n'est donc pas tout à fait exact. On peut le ripper, cela s'est fait aux États-Unis, en Allemagne. Il ne veut pas défendre cette idée plus que cela, il s'agissait juste de montrer que des possibilités doivent être trouvées rapidement pour compenser la suppression de 300 places dans un endroit stratégique pour Vevey, sans parler de toutes celles qui sont supprimées mois après mois, à coups de quelques places chaque fois. Cela va véritablement poser un problème quand l'économie pourra redémarrer, quand les manifestations et le sport pourront reprendre.

M. A. Gonthier ne pensait pas à l'intervention de M. P. Bertschy quand il a parlé de gens qui veulent parquer devant les vitrines, mais à celle d'un de ses collègues de parti. La différence entre 150 places résiduelles sur la place du Marché et un parking souterrain, c'est qu'un parking souterrain, ça reste, alors que 150 places en surface, ça se supprime. Le jour où le nombre de véhicules qui demandent à se parquer sur la place du Marché est en forte diminution, parce qu'on aura trouvé des alternatives ailleurs, on enlève les traits de peinture. Cela ne coûte pas cher et c'est vite fait. Mais le jour où vous avez construit un parking de 200 places à grands frais et que vous n'en avez plus l'emploi, qu'est-ce qu'on en fait ? On peut déplacer des tas de choses, mais déplacer ou démolir-reconstruire, même problème, le coût. Déplacer tous les arbres du Bois d'amour pour les poser où afin qu'ils restent en bonne santé, pendant combien de temps, à quel coût, avec quelles répercussions sur le montant de cet hypothétique parking ? C'est à son avis vraiment une des nouvelles idées plus ou moins farfelues de son instigateur qu'il faut abandonner.

M. B. Schobinger rappelle que nous sommes en périmètre inconstructible. Dès lors, il est impossible de créer une trémie, donc de mettre un parking souterrain sous la place. On en aurait pour 20 ans de procédures. Le 2^{ème} point concerne le surcoût. Ce serait un parking hors de prix et non rentable. La commission l'a compris et n'en a même pas abordé l'idée une minute. Ne venons donc pas refaire le débat en plénum.

Mme la Syndique constate que tout ou presque a été dit. Pour Vevey, ce projet de requalification urbaine est évidemment central. Il mettra fin à une longue agonie de la place centrale de Vevey et lui rendra enfin son lustre. Il en fera à nouveau une des plus belles places d'Europe. C'est un projet attendu par toute la population, pour la population. C'est un projet pour le commerce, pour les commerçants et pour leurs clients, un projet pour les restaurateurs et pour le vivre-ensemble, un projet pour les jeunes et les moins jeunes, pour les Veveysannes et les Veveysans et pour nos visiteurs. En un mot, un projet pour toutes et tous. Les inquiétudes en lien avec les possibilités réduites de parcage ont été entendues par la Municipalité, des solutions de proximité temporaires en sus des places qui resteront directement sur la place du Marché seront trouvées. Nul doute que la validation du Conseil, si tel est le cas, sera demain saluée par toutes et tous comme une décision attendue et en même temps visionnaire. La Municipalité demande donc au Conseil de soutenir ce projet.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, l'amendement technique de la Municipalité est accepté à la quasi-unanimité (deux abstentions). Les conclusions du préavis municipal sont ensuite adoptées, telles qu'amendées, à une très large majorité (neuf avis contraires et quelques abstentions). Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 08/2021, du 8 mars 2021, concernant la « Demande de crédit d'ouvrage de CHF 13'246'000.- pour le réaménagement de la place du Marché »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 13'246'000.-- pour le réaménagement de la place du Marché ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante et dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2016-2021, par prélèvement sur le compte bilan « Dépenses d'investissements » ;
3. d'amortir cette dépense de la manière suivante :
 - par un prélèvement en une seule fois d'un montant de CHF 515'000.-- sur le compte au bilan N° 9282.07 « Fonds de réserve réaménagement Grande Place » ;
 - par un prélèvement en une seule fois d'un montant de CHF 1'568'112.-- sur le compte au bilan N° 9280.11 « Fonds de réserve des égouts » ;
 - par un amortissement annuel de CHF 558'144.-- pendant 20 ans.

20. Rapport sur rapport-préavis en réponse au postulat de M. Eric Oguey, intitulé « Un boulodrome à Vevey » (2021/RP09)

Rapporteur : M. Roger Pieren

M. R. Pieren remarque que les activités en plein air sont très prisées actuellement, même si la météo ne permet pas pour l'instant de les réaliser. Cependant, au travers de ce rapport-préavis, il a pris conscience d'un manque effectif de certaines installations. La Municipalité a aussi pris conscience des besoins, elle a certainement l'envie d'y répondre d'une manière globale, mais l'accent a systématiquement été mis en faveur des installations sportives scolaires. Toutefois, aujourd'hui, dans l'attente qu'un terrain puisse un jour répondre à ce postulat, dans quelle mesure les amateurs de jeux de boules ne pourraient-ils pas disposer, six mois par année, du terrain dédié à la patinoire, juste derrière la salle del Castillo ? Ce zone gravillonneuse laissée un peu à l'abandon est utilisée de temps en temps pour quelques activités. Pourquoi, à très peu de frais, ne pas la dédier aux activités des boulistes ?

M. Y. Luccarini ne se dit pas spécialiste de la pétanque, mais il lui semble que le gravier actuel est un peu grossier. Il se propose toutefois de poser la question aux services, notamment à celui des sports, concernant les possibilités qu'il y aurait ici, à quel coût et sous quelles conditions.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité. Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport-préavis n° 09/2021, du 8 mars 2021, concernant la réponse au postulat de M. Eric Oguey intitulé « Un boulodrome à Vevey »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'approuver le rapport-préavis en réponse au postulat de M. Eric Oguey « Un boulodrome à Vevey » et de considérer celui-ci comme réglé.

21. Rapport sur rapport-préavis en réponse au postulat Interpartis, intitulé « Eclairage public - L'énergie de la DAIE » (2021/RP10)

Rapporteur : M. Moïñ Danaï

La parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport-préavis n° 10/2021 du 8 mars 2021, concernant la réponse au postulat interpartis intitulé « Eclairage public - L'énergie de la DAIE »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat interpartis intitulé « Eclairage public - L'énergie de la DAIE ».

22. Rapport sur rapport-préavis en réponse à la motion Interpartis, intitulée « Un plan lumière n'est pas un Lux, mais une économie de Watts » (2021/RP11)

Rapporteur : M. Moïn Danaï

La parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport-préavis n° 11/2021 du 8 mars 2021, concernant la réponse à la motion interpartis, intitulée « Un plan lumière n'est pas un Lux, mais une économie de Watts »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'accepter la réponse de la Municipalité à la motion interpartis intitulée « Un plan lumière n'est pas un Lux, mais une économie de Watts ».

23. Rapport sur rapport-préavis en réponse au postulat de M. Antoine Dormond, intitulé « Une nuit sous les étoiles » (2021/RP12)

Rapporteur : M. Moïn Danaï

M. W. Riesen signale que plus de 80 localités vaudoises couperont l'éclairage public la nuit du 21 au 22 mai. Selon la réponse de la Municipalité, pour Vevey cela poserait un problème lié à Romande Énergie et à un coût non négligeable. Comment font les autres communes ?

M. J. Christen répond que la configuration est totalement différente d'un réseau à l'autre. Les autres communes n'ont pas les mêmes contraintes que nous avec un réseau commun à la Riviera au lieu d'un réseau dissocié. Il est vrai que c'est particulier, probablement historique.

M. M. Danaï ajoute que c'est comme si l'on avait un énorme bouton pour toute une région au lieu de différents petits boutons partout. Avec un seul bouton, ce n'est donc pas possible.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité. Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport-préavis n° 12/2021 du 8 mars 2021, concernant la réponse au postulat de M. Antoine Dormond, au nom des Vert.e.s de Vevey, intitulé « Une nuit sous les étoiles »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Antoine Dormond, au nom des Vert.e.s de Vevey, intitulé « Une nuit sous les étoiles ».

24. Rapport sur état de l'étude des motions et postulats en suspens et demande de prolongation de délais (2021/P13)

Rapporteur : Mme Dora Rentsch

Mme D. Rentsch indique que la commission a émis un vœu concernant le postulat interpartis (Verts-DA-VL) « Pour la réalisation commune à Villeneuve, Veytaux, Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey d'une voie cycliste sûre et fluide le long du lac ». Une réponse est espérée de la Municipalité pour cette voie cyclable sur le territoire de la commune de Vevey sans attendre l'ensemble des consultations et des décisions intercommunales pour la réalisation de ce projet. La commission propose également de raccourcir le délai de réponse au 31 octobre 2021 pour le postulat de M. Dominique Kambale « Moins de plastique, plus de politique ».

M. A. Gonthier remarque qu'à chaque élection revient le refrain « Vous êtes contre la publicité et vous en mettez partout ». La Rochefoucauld disait : « C'est une grande folie que de vouloir être sage tout seul ». Être le seul mouvement politique à ne pas poser d'affiches dans une campagne électorale n'eût pas été très sage. Mais, bien conscient qu'il y avait un certain niveau de contradictions dans tout cela, Décroissance-Alternatives a, dès les élections de 2016, déposé le postulat « Moins de plastique, plus de politique », que la commission propose d'amender. On aurait pu souhaiter que ce postulat entre en vigueur pour les élections de cette année ; on aurait évité un certain nombre de kilos de plastique dans les rues puis à la déchetterie. Mais qu'il entre en vigueur pour les élections cantonales semble tout à fait souhaitable, raison pour laquelle il invite le Conseil à soutenir l'amendement.

M. C. Bussy fait part de sa désapprobation sur le traitement de deux des objets qu'il a déposés au cours de la législature. Le premier concerne des transports publics abordables. Il demandait que, pour les jeunes en formation, on rembourse 50% des frais d'abonnement, et non plus un montant beaucoup plus petit tel que c'est le cas actuellement. Ces jours-ci, c'est la ville de Lausanne qui fait les gros titres pour à peu près exactement la même mesure. C'est vraiment très dommage, Vevey aurait pu faire les gros titres. La 2^{ème} remarque concerne la motion qu'il avait déposée le 8 octobre dernier « Précarité, faire face à l'urgence et anticiper avec détermination ! ». On nous dit en substance qu'on va organiser des assises de la précarité, quand ce sera possible, ce qui avait de toute manière été prévu, et que sur cette base-là on en profitera pour classer cette motion. Cela revient à un classement vertical. Il rappelle qu'on était à l'orée de la 2^{ème} vague et qu'il demandait de toute urgence de prendre des mesures, pas forcément compliquées, mais en nature (mise à disposition de tentes, aide de l'administration communale) pour permettre aux personnes les plus précaires, et surtout aux associations qui s'occupent de ces personnes, de faire face aux besoins dans les conditions très spéciales du Covid, de communiquer sur ces mesures et de rendre compte assez régulièrement au Conseil communal. S'il peut entendre que le classement de cette motion intervienne un peu plus tard et qu'on prenne compte de ces assises de la précarité, le fait que rien n'ait été mis en place, ou en tout cas communiqué, au sujet des personnes les plus précaires et les plus vulnérables est absolument misérable.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, l'amendement de la commission est accepté à la quasi-unanimité (une abstention). Les conclusions du préavis municipal sont ensuite adoptées, telles qu'amendées, à une très large majorité (trois avis contraires et deux abstentions). Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 13/2021, du 8 mars 2021, sur l'état de l'étude des motions et postulats en suspens et demandes de prolongation de délais,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité, conformément à l'art. 95 du règlement du Conseil communal du 10 octobre 2014, les prolongations de délais :

Motions

n° 01 au 30 juin 2021 pour répondre à la motion de M. Jérôme Christen « En faveur d'une véritable politique foncière à Vevey »

- n° 02 au 31 mars 2022 pour répondre à la motion de Mme Christiane Lavanchy « Pour que les Toveires restent verts »
- n° 03 au 31 mars 2022 pour répondre à la motion de M. Vincent Imhof « Création d'un parking P+R et d'un parc artisanal entre la boucle de Gilamont et le Café du Stand »
- n°05 au 31 décembre 2021 pour répondre à la motion de M. Patrick Bertschy « Mieux cadrer la communication »
- n°06 au 31 janvier 2022 pour répondre à la motion de M. Ambroise Méan « Un accès pour tous et équilibre des coûts à la bibliothèque »
- n°07 au 31 décembre 2021 pour répondre à la motion de M. Cédric Bussy « Précarité, faire face à l'urgence et anticiper avec détermination ! »

Postulats

- n° 01 au 30 juin 2021 pour répondre au postulat de M. Alain Gonthier « Répondre à un besoin, faire du logement une priorité politique »
- n° 04 au 31 mars 2022 pour répondre au postulat de M. Alain Gonthier « Rien ne sert de courir il faut PPartir à point »
- n° 05 au 31 décembre 2021 pour répondre au postulat de M. Jérôme Christen « Un espace moderne en béton (skatepark) pour les sports à roulettes à Vevey »
- n° 06 au 31 décembre 2021 pour répondre au postulat de Mme Isabelle Jerbia « L'intégration n'est pas qu'une question de nationalité »
- n° 07 au 17 juin 2021 pour répondre au postulat de M. Jérôme Christen « Pour un meilleur soutien aux sociétés locales, sportives, associatives et culturelles et aux événements qu'elles organisent »
- n° 08 au 31 décembre 2021 pour répondre au postulat de M. Julien Rilliet « À chaque quartier sa maison »
- n° 09 au 31 mars 2022 pour répondre au postulat de Mme Sabrina Dalla Palma Zahar « Vevey les pieds dans l'eau »
- n° 10 au 30 juin 2021 pour répondre au postulat de Mme Isabel Jerbia « Pour une ville gestionnaire de son patrimoine immobilier »
- n° 11 au 31 mars 2022 pour répondre au postulat de M. Julien Rilliet « Participation citoyenne et projets d'aménagement »
- n° 12 au 31 mars 2022 pour répondre au postulat de M. Steven Pilet et consort « Favoriser l'implantation de la monnaie Léman à Vevey »
- n° 13 au 31 mars 2022 pour répondre au postulat de Mme Isabel Jerbia « Une aide à saisir »
- n° 14 au 31 octobre 2021 pour répondre au postulat de M. Dominique Kambale « Moins de plastique, plus de politique »
- n° 16 au 31 mars 2022 pour répondre au postulat de Mme Isabel Jerbia « Femmes en marche : un autre regard sur l'espace urbain »
- n° 17 au 31 mars 2022 pour répondre au postulat de "Interpartis PS, PLR, VL, Verts, PDC et UDC" « Des zones 30Km/h en toute sécurité pour tous ! »
- n° 18 au 30 juin 2021 pour répondre au postulat de M. Steven Pilet « L'internalisation du secteur des gérances, c'est maintenant ! »
- n° 19 au 31 mars 2022 pour répondre au postulat de M. Gilles Perfetta « Plus d'espaces publics »
- n° 20 au 31 mars 2022 pour répondre au postulat de Mme Isabel Jerbia « Pour un lac sans discriminations ! »

- n° 22 au 31 mars 2022 pour répondre au postulat de M. Stéphane Molliat « Pour des musées avec une gestion financière cantonale »
- n° 23 au 31 décembre 2021 pour répondre au postulat de Mme Isabel Jerbia « Comme chanté par Francis... Encore et encore ! »
- n° 24 au 31 mars 2022 pour répondre au postulat de M. Colin Wahli « Pourquoi attendre le coup de la panne »
- n° 26 au 31 décembre 2021 pour répondre au postulat de M. Cédric Bussy « Pour une ville en santé ! »
- n° 27 au 30 juin 2021 pour répondre au postulat de M. Antoine Dormond « Des logements abordables et adaptés pour les étudiant-e-s et apprenti-e-s de notre région »
- n° 28 au 31 mars 2022 pour répondre au postulat de Mme Caroline Gigon et M. Yvan Schneider « Cultiver des fruits et légumes à l'école, pour le goût, la santé et l'environnement »
- n° 29 au 31 mars 2022 pour répondre au postulat de M. Philippe Herminjard « De l'air pour les Veveysannes et les Veveysans, de l'hydrogène pour leurs transports »
- n° 31 au 31 mars 2022 pour répondre au postulat de Mme Isabel Jerbia « Etudier la possibilité de la mise en place d'un congé paternité de 20 jours pour les employés communaux »
- n° 33 au 31 décembre 2021 pour répondre au postulat de M. Pascal Molliat « Continuons à développer le CAD pour un approvisionnement énergétique local à Vevey »
- n° 34 au 31 mars 2022 pour répondre au postulat de M. Antoine Dormond « Une stratégie pour la végétalisation des constructions »
- n° 35 au 31 décembre 2021 pour répondre au postulat de Mme Milena Buckel « Les Veveysan-ne-s à côté de la plaque : pour une parité des espaces publics »
- n° 37 au 31 mars 2022 pour répondre au postulat de Mme Gabriela Kaempf « Restons calme »
- n° 38 au 31 mars 2022 pour répondre au postulat de M. Cédric Bussy « Pour des transports publics abordables ! »
- n° 40 au 31 mars 2022 pour répondre au postulat de M. Nicolas Bonjour « Tous gagnants »
- n° 41 au 31 mars 2022 pour répondre au postulat interpartis (Verts-DA-VL) « Pour la réalisation commune à Villeneuve, Veytaux, Montreux, La Tour-de-Peiliz et Vevey d'une voie cycliste sûre et fluide le long du lac »

2. de classer et de rayer de la liste des postulats en suspens :

- n° 03 le postulat de M. Etienne Rivier « Le Port de plaisance de Vevey : vecteur de développement du quartier Est »

Communications de la Municipalité, notamment :

25. Réponse à l'interpellation de Mme Muriel Higy-Schmidt « Avant l'apprentissage, le stage » (2021/C03) (reliquat)

La parole n'étant pas demandée, cette interpellation est considérée comme réglée.

26. Ligne VMCV 215 - Modification de l'offre pour l'horaire 2022 (2021/C08)

La parole n'est pas demandée.

27. Projet de recherche de provenance autour d'une sélection d'œuvres des collections municipales du Musée Jenisch Vevey (2021/C10)

La parole n'est pas demandée.

28. Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels (suite)

- a) Interpellation de M. B. Schobinger « Bloquer des places de stationnement pendant le marché pour faire de la propagande politique ? »

M. B. Schobinger développe cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

29. Questions et propositions

M. P. Molliat sait que les conseillères et conseillers ont le choix de recevoir les documents sous forme numérique uniquement ou sous forme papier. Il propose qu'un de ces documents, à savoir le procès-verbal, en général le document le plus épais et le moins lu, soit envoyé sous forme numérique uniquement. On économiserait ainsi des milliers de feuilles de papier tout en ne limitant pas l'accès à l'information pour les membres du Conseil.

Mme D. Kaeser, conseillère communale depuis 1985, présidente du Conseil en 1991, constituante, députée, arrive à l'une de ses dernières séances, puisqu'elle ne s'est pas représentée. Elle a assisté parfois à des joutes oratoires un peu sportives, relatées avec talent par la presse. Elles ne cédaient jamais au vulgaire. Les propos du 21 avril d'un conseiller de Décroissance-Alternatives sur les réseaux sociaux ne sont pas acceptables. Ils doivent être dénoncés. Ce conseiller devrait utiliser son énergie à apprendre les règles de la bienséance plutôt que de nous inonder de propos orduriers au nom de la liberté d'expression. Elle cite : « Fuck le PLR et l'UDC ! je vous chie dessus ! ou encore je vous coupe la tête et je vous chie dans le cou ! ». Vevey ne doit pas devenir le « Reflet » de l'obscénité et de la vulgarité. Elle se dit certaine que le monde de la culture, que nous apprécions beaucoup, ne les approuve d'aucune façon. Elle s'adresse au futur syndic : « Monsieur Luccarini, vous serez le chef de six mercenaires, tous vierges en politique exécutive. Mais vous aurez la charge de tous les Veveysans, en gardant bien sûr votre sensibilité. C'est la démocratie. Je la respecte. Le peuple en est l'arbitre. Ces prochaines années seront à l'image d'une partie de snooker. Vous serez la boule blanche avec les six nouvelles de couleur à l'exécutif et de nouvelles boules rouges au législatif. Vous aurez à faire des coups longue distance ou des piqués rapprochés. J'espère que chacun et chacune aura une conduite digne, responsable et dynamique pour le bonheur de tous les Veveysans, en évitant de faire appel aux tribunaux. Les avocats s'en sortent bien sans cela ! Que Vevey reste une ville du savoir-vivre ensemble ».

Mme la Présidente rappelle qu'au sein de cénacle, elle tient à ce que les propos soient modérés et respectueux les uns des autres.

M. M. Bertholet admet qu'on pourrait faire un décompte, au niveau de la vulgarité, des conseillers communaux qui partagent des posts sur Facebook qui sont de nature insultante, qui demandent par exemple que les candidates da. à la Municipalité feraient mieux de s'occuper de leurs enfants et de leur famille plutôt que de faire de la politique, mais le groupe ne s'amuse pas à relever la moindre incartade. Michel Bühler, chansonnier vaudois, disait que la vulgarité n'était pas de dire « foutre, bite ou couilles », mais la pauvreté. La vulgarité, c'est défendre les intérêts des riches au détriment de la majorité. Il cite aussi Cyrano de Bergerac, qui a lancé une paire de gants sur la face de quelqu'un qui lui avait dit de fort mauvaise manière qu'il avait un gros nez. Une manière élégante de dire qu'on peut avoir plusieurs définitions de la vulgarité, mais la plus crasse est celle qui défend les politiques qui sont contre les plus précaires.

M. M. Rizzello indique qu'à l'entrée du parking du Panorama, côté RC780, il n'y a plus de gel hydroalcoolique depuis une dizaine de jours. Merci d'y remédier.

M. B. Schobinger rappelle qu'il y a de cela quelques séances, il avait déposé une interpellation concernant les bâtiments propriétés de la Ville, notamment le quartier Savoie. Depuis, des échafaudages ont été posés, mais rien ne figure dans le préavis sur l'entretien du patrimoine communal. Est-ce juste pour protéger les passants des pierres qui tombent ou s'agit-il de travaux plus conséquents ?

Mme la Syndique répond qu'il s'agit du crépi, des pierres naturelles et de l'avant-toit qui sont en traitement et que les coûts sont pris sur le budget de fonctionnement.

M. G. Perfetta annonce que le comité d'organisation du 1^{er} Mai Riviera tire un bilan particulièrement positif du défilé qui a eu lieu à Vevey cette année, réunissant environ 200 personnes, malgré la pluie, dans une ambiance familiale, combative et unitaire. L'ensemble des partis politiques de gauche, les bases syndicales, les associations culturelles alternatives et les mouvements sociaux ont répondu présents. Le défilé 2022 est d'ores et déjà

annoncé. À l'échelle locale, il est possible d'agir pour les personnes qui travaillent au sein des administrations communales. La proposition du comité d'organisation serait de modifier le statut du personnel communal de manière à décréter le 1^{er} mai comme un jour férié. Il en appelle donc à la Municipalité actuelle et future, ainsi qu'aux membres du futur Conseil communal, puisque le statut du personnel est une compétence du Conseil communal.

M. Ch. Ming demande si la Commune participe au programme Lift en tant qu'employeur. Il s'agit d'un projet national qui vise à diminuer les risques de non-insertion professionnelle des jeunes en fin de scolarité obligatoire. Cette démarche a pour objectif de faire prendre conscience au jeune que les acquis scolaires sont importants pour son avenir et sa future vie professionnelle. Ces projets concernent les élèves de 10^{ème} et 11^{ème} année qui sont sélectionnés dans les écoles et des employeurs les reçoivent 2 à 3 heures chaque semaine.

M. Y. Luccarini rappelle la réponse à l'interpellation de Mme M. Higy-Schmidt, dans laquelle il y a des éléments qui concernent ce projet Lift. En sa qualité d'employeur, la Commune a aussi été contactée pour participer à ce programme. La communication fait un état des mesures, de ce qu'il en est et de ce qui pourrait se passer au sein de l'administration communale.

Mme C. Gigon sait que la Municipalité a déjà été interpellée et qu'elle est intervenue concernant l'avenue de Gilamont en lien avec les immeubles en construction des deux côtés de la rue et la sécurité des piétons. Il y a bien une signalétique, mais les choses ne sont pas suffisamment indiquées, ni de manière suffisamment claire.

M. T. Branquino rappelle que ces dernières années, à de nombreuses reprises, les citoyennes se sont mobilisées et ont énormément discuté au travers de différents mouvements tels que la grève du climat ou la grève des femmes. Ce vendredi a lieu un mouvement de mobilisation nationale qui porte le nom de la Grève pour l'avenir. Des événements sont prévus partout en Suisse et à Vevey. Il lance donc un appel à aller à la rencontre des citoyennes désireuses d'avoir un débat politique sur l'espace public.

M. M. Danaï revient sur l'intervention de M. M. Bertholet, qui parlait du soutien aux riches. A-t-il remarqué que son chef de groupe utilise un appareil Mac, produit par la marque Apple, connue pour tout sauf son intérêt et son grand cœur pour les pauvres et qui exploite des enfants en Chine pour fabriquer ses appareils. Il se contredit et en même temps fait de la vertu ostentatoire ; c'est honteux.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente lève la séance à 23h00.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Sophie Métraux
Présidente

Carole Dind
Secrétaire

Amnésie à la Veyre

L'an dernier, la Municipalité a soumis au Conseil communal le préavis No 11/2020 concernant la « Convention relative aux opérations foncières et aux équipements nécessaires à la mise en œuvre du Plan d'affectation « La Veyre Derrey ». Sur la base des documents fournis, le Conseil a voté les conclusions du préavis, comprenant des échanges de terrains, un crédit cadre de 4 millions et une convention entre les propriétaires et la commune de Saint-Légier-la Chiésaz.

Ces terrains avaient été acquis pour y installer un centre sportif, ce qu'a approuvé notre Conseil en 1989. M. Jacques Ducraux avait accepté de vendre une partie de ses terrains à cause de la création prévue du centre sportif. Comme les terrains étaient à l'époque en zone de villas, la Municipalité de Vevey a demandé formellement à la Municipalité de Saint-Légier-la Chiésaz de faire les démarches nécessaires au changement d'affectation de ces terrains, à quoi la Municipalité a répondu favorablement (le 3 octobre 1989). Suite à cela, la commune de Saint-Légier-la Chiésaz a adopté en 2003 et fait valider par le Conseil d'Etat le 6 octobre 2004 un nouveau plan directeur communal colloquant ces parcelles en zone polysportive régionale.

Or le préavis 11/2020 de notre Municipalité oublie ce plan directeur communal de 2004 pour en revenir au plan général d'affectation de 1983, qui affectait ces parcelles en zone de villas. Une fausse information affirmée six fois dans le préavis. Et l'oubli de rappeler que l'achat d'une partie de ces terrains par la commune de Vevey était subordonné à la création d'un centre sportif, engagement qui n'a jamais été remis officiellement en cause.

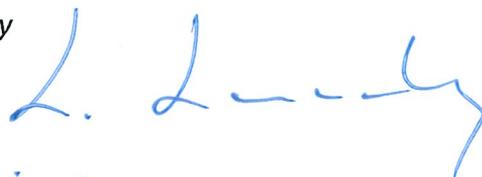
Pourquoi revenir là-dessus aujourd'hui seulement ?

Ce n'est qu'en examinant le nouveau plan d'affectation « La Veyre Derrey » mis à l'enquête du 26 mars au 28 avril derniers que certains se sont aperçus de ce curieux tour de passe-passe, et ont été chercher les documents pour rétablir le vrai.

Ceci nous amène à poser 3 questions :

1. La Municipalité a-t-elle oublié que ces parcelles, suite à la demande expresse de Vevey, ont été passées de zone de villas à zone sportive par l'adoption du plan directeur communal de Saint-Légier toujours en vigueur ?
2. La Municipalité a-t-elle oublié de surcroît que le quart sud de la parcelle sur laquelle sont construits les terrains de tennis est une zone de verdure inconstructible ?
3. La Municipalité admet-elle qu'une décision d'une telle importance, votée sous de fausses informations et avec omissions d'engagements formels de la commune, est sujette à être invalidée et devoir faire l'objet d'un nouvel examen ?

Laurent Lavanchy



20 mai 2021

Transparence dans les votes du Conseil communal

Alors que la tendance sociétale est vers plus de transparence, les votes des Conseillers communaux restent – dans leur majorité - impossibles à décrypter pour le citoyen, car seul le résultat final n'est communiqué. Le vote électronique est déjà mis en place dans la majeure partie des législatifs des grandes villes vaudoises, la démocratie veveysanne aurait tout à y gagner

Durant cette législature, on a pu observer quelques difficultés des scrutateurs à compter les voix et dans certains cas, il a fallu recompter jusqu'à trois fois. De plus, on a eu le sentiment désagréable de voir la majorité changer de camp lorsque le recomptage était demandé pour des résultats serrés ! Dans tous les cas, les cent élus piaffent d'impatience durant le travail des scrutateurs.

A l'heure de la numérisation généralisée et du besoin de transparence en politique, il apparaît nécessaire d'équiper les élu-e-s veveysan-ne-s d'un système électronique pour donner leur avis lors des votes. Idéalement, il faudrait coupler cette « évolution » démocratique avec la réfection et la modernisation de la salle du Conseil communal mais au vu des finances communales, nous sommes d'avis qu'un tel projet ne pourra aboutir avant longtemps ou pour le moins, pas durant la prochaine législature. Dès lors, il serait dommage de ne pas profiter des moyens modernes de vote plus rapidement, surtout qu'aujourd'hui les moyens numériques ne manquent pas via les différents supports (ordiphones, tablettes et ordinateurs) que détiennent déjà chacun des élus.

Il ne nous paraît pas exagéré d'envisager – sans attendre – le vote électronique au Conseil communal et ce, à un prix raisonnable désormais.

Nous demandons à la Municipalité actuelle de lancer l'étude de la numérisation proposée ci-dessus afin que la future Municipalité puisse travailler sur ce dossier dès sa rentrée en fonction en été 2021.

* * *

Au nom du groupe PLR.Vevey
Philippe Herminjard



Avec les soutiens :

Groupe Le Centre

Nom :

Rizzello Martino

Signature :



Groupe Vevey Libre

Mollat Pascal





Bloquer des places de stationnement pendant le marché pour faire de la propagande politique ?

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Depuis quelques semaines, 6 à 8 places de stationnement situées sur les hauts de la Place du Marché sont utilisées par différentes associations qui y ont posé leur stand certains samedis de marché. Leur but politique est de faire prendre conscience aux automobilistes de la nécessité de changer nos modes de transport et de consommation.

Indépendamment des idées propagées, le groupe UDC déplore que l'on utilise ainsi des places de stationnement car elles sont très demandées les jours de marché. De plus, la Grande Place et ses abords offrent beaucoup d'espace pour des stands politiques, notamment devant la Grenette ou au sud-est de ladite Place.

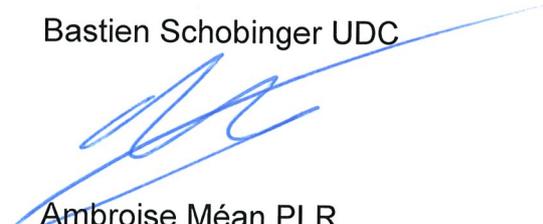
Ajoutons qu'un tel privilège d'occuper des places pour faire de la propagande ne joue pas en faveur des propagandistes. C'est se mettre à dos les commerçants du marché et les automobilistes. C'est faire fuir les clients qui n'ont pas d'autre choix que d'utiliser leur voiture, comme les personnes âgées, les habitants des communes périphériques sans transport public à proximité. C'est aussi donner un argument de plus aux marchands qui sont tentés de quitter Vevey pour La Tour-de-Peilz.

C'est pourquoi, le groupe UDC, accompagné du groupe PLR, posent les questions suivantes à la Municipalité :

1. Pourquoi la Municipalité autorise-t-elle l'usage de places de stationnement pour faire de la propagande politique au lieu d'orienter les intéressés vers les sites disponibles autour de la Grenette ou vers la rue du Lac ?
2. Quelles sont les règles qui régissent l'utilisation de places de stationnement pour faire de la propagande politique ?

Je remercie la Municipalité pour ses réponses orales.

Bastien Schobinger UDC



Ambroise Méan PLR

